

Discours d'Annie Taulet

Inauguration du CTA de l'IETS-UT Charleroi

15 février 2012

Monsieur le Député provincial, Cher Yves,
Madame l'Echevine de l'Enseignement,
Monsieur l'Echevin de l'Environnement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Monsieur le Chef de Cabinet adjoint de la Ministre Simonet,
Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

En ce jour d'inauguration de ce Centre de Technologies Avancées de Charleroi, je tiens à remercier mon collègue Yves Lardinois de me permettre de prendre la parole en ma qualité de Députée Provinciale en Charge de l'Enseignement.

En effet, si j'assume la politique globale relative à notre enseignement provincial, Yves assure la gestion quotidienne de l'ensemble des établissements provinciaux de l'arrondissement de Charleroi.

« Mieux équiper nos écoles pour mieux former nos jeunes » : tel était le leitmotiv des promoteurs des Centres de Technologies Avancées, les CTA.

En 2004, lorsque la Ministre Marie ARENA orchestre une réflexion globale sur notre système éducatif, la revalorisation de l'enseignement qualifiant s'impose rapidement comme une des priorités du futur Contrat pour l'Ecole.

En matière d'investissements en équipement, la démarche s'est fondée sur un double constat : la grande dispersion de l'offre de formation dans certains secteurs et l'évolution rapide des technologies. Ces deux facteurs ont un effet cumulé : ils placent les établissements scolaires dans l'impossibilité de maintenir leur équipement à un niveau compétitif, faute de moyens.

Il en résulte un risque de déficit qualitatif des formations et, surtout, un risque de démotivation supplémentaire des enseignants et des élèves.

Pour répondre à ce problème, le Gouvernement de l'époque a décidé de créer les CTA.

Les CTA sont un bel exemple de collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie puisqu'ils s'intègrent non seulement dans l'accord de coopération du 14 juillet 2006 mais qu'ils sont également soutenus par les fonds européens du Feder, gérés par la Wallonie. J'ajouterai que la mise en œuvre du projet CTA a pu largement bénéficier de l'expérience des centres de compétence wallons.

Concrètement, les budgets destinés aux équipements des écoles qualifiantes ont constamment progressé depuis 2006, passant de 4 à 11 millions, sans compter les subventions européennes. D'ici 2013, ce ne sont pas moins de 75 millions d'euros qui auront été investis dans la politique d'équipement de nos établissements d'enseignement technique et professionnel. Dans un contexte budgétaire tendu, cet effort sans précédent vaut la peine d'être salué.

Et la Province de Hainaut dans tout cela ?, me direz-vous. Dès 2007, la Province a déposé quatre projets de CTA dans le cadre de l'appel à projets. Deux de ces projets ont été

retenus : celui de l'Université du Travail, que nous inaugurons aujourd'hui, bien qu'il soit déjà opérationnel depuis un certain temps, et le CTA de Leuze-en-Hainaut, dédié à la mécanique automobile et à la carrosserie.

En tant que Députée provinciale chargée de l'enseignement secondaire, je souscris pleinement au mode de fonctionnement et au principe des CTA. Nous devons en effet dépasser les clivages et ouvrir nos écoles à la collaboration inter-réseaux d'une part, et entre les mondes de l'enseignement et de la formation d'autre part. C'est pourquoi la Province s'est engagée dans la construction d'un troisième CTA, spécialisé dans l'hôtellerie, à Saint Ghislain. Ce CTA sera ouvert en 2013, et nous déposerons une demande de labellisation afin de l'ouvrir à l'ensemble des écoles et des opérateurs de formation.

Mesdames et Messieurs, je me permettrai de clôturer mon intervention sur quatre demandes qui me semblent susceptibles d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des CTA.

La première demande porte sur la nécessaire évaluation des CTA non seulement quant aux taux de fréquentation du public mais également sur le plan de la satisfaction des

bénéficiaires. Nous devons nous assurer que, dans chaque CTA, l'accessibilité de toutes les écoles et de tous les publics soit une réalité.

La deuxième demande porte sur l'adéquation de la prise en charge sur base de coûts forfaitaires par rapport au coût réel des dépenses en consommables. Il faut assurer un juste subventionnement des CTA. À cet égard, il y a tout lieu de se réjouir de l'arrêté pris par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 8 décembre 2011, qui garantit la prise en charge du fonctionnement des CTA à hauteur de 550.000 € en 2012. Il s'agira donc de répartir le plus justement possible ce montant.

La troisième demande porte sur les objectifs globaux exprimés en terme de fréquentation. Pour éviter toute concurrence entre CTA et Centres de Compétences, ne serait-il pas intéressant de globaliser les objectifs à atteindre par les uns et les autres. Sans cela, nous courons le risque de voir une concurrence s'instaurer entre CTA et Centres de Compétences : personne n'y gagnerait.

Enfin, la quatrième et dernière demande concerne le statut des gestionnaires de CTA. Cette fonction demande des qualités sur les plans technique, organisationnel et humain.

Personnellement, je plaide pour que cette fonction de gestionnaire de CTA puisse être valorisée comme fonction de promotion s'inscrivant dans la carrière des enseignants.

Je ne doute pas un seul instant que mes demandes seront relayées auprès de Madame Marie-Dominique Simonet, la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire à la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais de son chef de cabinet adjoint ici présent.

Je vous remercie de votre aimable attention.